



PROGRAMME DE FORMATION CAUE DE L'AIN

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Connaître et agir sur le patrimoine bâti

mardi 12 février 2019 et mardi 12 mars 2019

→ Le contexte

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) publiée le 7 juillet 2016, puis ses décrets d'application ont transformé les Aires de Valorisation du Patrimoine (ex ZPPAUP), Secteurs Sauvegardés et périmètres de protection en Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) pour mieux délimiter et agir sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti tant monumental que vernaculaire.

D'autre part, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Ain soutiennent le label Petites cités de caractère pour dynamiser l'économie et l'animation de communes qui disposent d'un monument, de commerces et d'un SPR en cours d'élaboration.

Le label Architecture contemporaine remarquable offre des possibilités de reconnaissance d'un patrimoine souvent peu reconnu.

→ La formation

Il est proposé une formation sur deux jours pour connaître les dispositifs réglementaires et agir de manière efficace et concertée avec la population et les services concernés. Il est nécessaire de comprendre les contextes réglementaires et les solutions techniques et opérationnelles mais aussi de disposer des outils pour appréhender le patrimoine dans toutes ses dimensions. La formation propose ces deux volets d'apprentissage. Les mots clefs traduisant les objectifs de cette formation sur le patrimoine sont compréhension, action et partage.

La première journée apportera les informations théoriques et juridiques (base et évolution), la seconde sera pratique et en ateliers pour confronter les méthodes de travail et de participation.

→ Les objectifs pédagogiques

- Connaître le nouveau contexte réglementaire
- Comprendre les spécificités du patrimoine des pays de l'Ain
- Appréhender un monument ou ensemble bâti remarquable
- Agir pour préserver ce patrimoine
- Appréhender des solutions techniques et opérationnelles

→ Le public

La formation s'adresse en priorité aux élus et techniciens qui disposent d'un secteur protégé dans l'Ain et aux professionnels qui y travaillent (architecte, artisan, aménageur, animateur, guide, ...) mais elle est accessible à tout élu, technicien des collectivités territoriales ou professionnel de l'aménagement envisageant une action sur le patrimoine.

Pré-requis : aucun

→ **Durée, dates et horaires**

Durée : 16 heures réparties sur 2 journées

Mardi 12 février 2019 : 9h-13h00 14h00-18h00 au CAUE de l'Ain

Mardi 12 mars 2019 : 8h30-13h 14h30-18h00 à Trévoux



Espace la Passerelle - Trévoux

→ **Le programme**

Journée 1 Le Mardi 12 février 2019

lieu : CAUE de l'Ain, 34 rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE

8h45 Accueil des participants

9h00 Présentation des objectifs du stage et des formateurs

Bruno LUGAZ, Architecte-urbaniste, Directeur du CAUE de l'Ain

Emilie SCIARDET, cheffe de l'UDAP 01

9h15 L'invention du patrimoine, de Prosper Mérimée à l'Unesco

Les objectifs, méthodes, procédures, stratégies, moyens, évaluations

Alain MARINOS, Architecte-urbaniste, Enseignant, Inspecteur général des patrimoines honoraire

11h45 Le patrimoine architectural dans l'Ain

Site Patrimonial Remarquable, Monument Historique, PLU et PLUi patrimonial., répartitions géographiques, caractéristiques, formes d'habitat (implantations et déclinaisons)

Emilie SCIARDET, cheffe de l'UDAP 01

Sylvain PONS, Architecte conseiller en charge du patrimoine, CAUE de l'Ain

12h30 Echanges

13h00 Buffet en commun

14h00 L'architecture et l'architecte du patrimoine

Petite leçon d'architecture puis rôle et missions de l'architecte du patrimoine

Du diagnostic au chantier, les étapes et les fondamentaux d'un projet

Guy DESGRANDCHAMPS, Architecte du patrimoine

16h30 Cinq projets patrimoniaux emblématiques

Chacun des intervenants présentera un exemple de son choix d'opération sur le patrimoine.

Alain MARINOS /Guy DESGRANDCHAMPS/Emilie SCIARDET/Bruno LUGAZ/ Sylvain PONS

17h15 Quizz

Evaluation d'acquisition

17h30 Echanges

Tour de table, bilan de la journée

18h00 Fin de la première journée

Journée 2 Le Mardi 12 mars 2019

lieu : Espace Culturel La Passerelle, 3 place de la Passerelle 01600 TREVOUX

Construit par l'agence VURPAS Architectes, l'espace culturel La Passerelle est inauguré à l'été 2013. Il abrite une médiathèque, le Carré Patrimoines du Pays d'Art et d'Histoire Trévoux Saône Vallée, l'école de musique et, au sein du Pavillon des arts, un cinéma et une salle d'exposition.

8h30 Accueil des participants et visite du Centre d'interprétation du Patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire par Corinne VAUCOURT, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, diplômée en médiation culturelle

9h00 **Les matériaux et le patrimoine, du pisé au béton**

Forces et faiblesses

Gilbert STORTI, Ingénieur et Architecte, Expert bois

10h30 **L'architecture du XXème siècle**

Présentation et label, exemple de la crypte d'Ars-sur-Formans (01)

Dominique AMOUROUX, Critique d'architecture, Historien de l'Architecture XXe siècle

11h30 **Présentation du Site Patrimonial Remarquable de Trévoux**

Origine, intérêt urbain, caractères des secteurs, enjeux et évolution.

Emilie SCIARDET / Bruno LUGAZ

Bilan des ravalements et dossiers emblématiques par Nicolas BORY, Directeur de l'urbanisme et du foncier de la Ville de Trévoux

12h00 **Visite du site de Trévoux**

Parcours de la Saône au Parlement des Dombes.

Visite commentée Corinne VAUCOURT / Emilie SCIARDET / Sylvain PONS

13h00 Déjeuner en commun, restaurant Café du bon coin - 30 grande rue - Trévoux

14h30 **Travail de terrain par groupe dans le centre bourg**

Sur site puis en salle, suivant la thématique choisie. Restitution et échanges en fin de journée - Groupes encadrés par les intervenants de la journée.

- **A l'échelle urbaine :**

Thème 1 : L'aménagement urbain.

Thème 2 : L'occupation d'une dent creuse.

- **A l'échelle du bâti :**

Par dessin, description du type bâti, des éléments patrimoniaux de l'immeuble, décomposition des phases de construction, évolutions des travaux, état sanitaire, valeurs patrimoniales, proposition de projets d'évolution ou d'extension en esquisse...

Emilie SCIARDET / Baptiste MEYRONNEINC, Architectes des Bâtiments de France à l'UDAP 01 /

Sylvain PONS / Amandine THIMON / Sandrine HOUDIN / Matthieu VIGUIE, architectes conseillers du CAUE de l'Ain

16h30 **Restitution des travaux des groupes**

Restitution du travail de terrain sous forme de jeu de rôle : l'ABF, le Maire, l'instructeur, le promoteur, l'architecte, le client...

17h30 Bilan

Bilan de la journée, conclusion, perspectives pour d'autres formations.

18h00 Fin de la formation.

→ **Les animateurs et formateurs**

Bruno LUGAZ, Architecte-urbaniste, Directeur du CAUE de l'Ain et Bruno SAVI Architecte-Urbaniste conseiller au CAUE de l'Ain assureront l'encadrement et l'animation de la formation.

Se reporter au document **annexe "Liste des intervenants à la formation précisant les liens entre les titres, qualités et la prestation réalisée**. Le déroulé du programme ci-dessus précise le sujet d'intervention de chacun des formateurs.

→ L'organisme de formation :

Organisme de formation : CAUE de l'Ain

34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE

N° SIRET : 31653498100030

N° déclaration d'activité de prestataire de formation : 84010196301 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Le CAUE de l'Ain est datadocké.

Le CAUE de l'Ain dispose de droit de l'agrément de formation des élus.

→ Informations pratiques

→ Votre contact

Sylvain PONS, Architecte conseiller en charge du patrimoine, CAUE de l'Ain

Mail : spons@caue-ain.com - Tél. : 04 74 21 11 31

→ Modalités de suivi

Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée.

→ Organisation et modalités techniques

Le programme de la formation comprend des cours dispensés en salle, une visite de site et des exercices sous la forme d'ateliers. Un support pédagogique et une bibliographie seront remis à chaque participant.

→ Modalités pédagogiques et d'évaluations

Les cours sont dispensés en présentiel et interentreprises. Ils s'appuieront sur le questionnaire de pré-formation pour prendre en compte les attentes du groupe. Une logique d'acquisition progressive de connaissances permettra d'aborder les notions de base.

Un quizz et des exercices sous forme d'ateliers seront organisés en cours de formation.

Les stagiaires devront être munis de leur téléphone portable pour participer au quizz.

Un questionnaire sera adressé ultérieurement aux participants afin de recueillir leur appréciation.

Le CAUE est un organisme apte à organiser des formations qualifiantes mais non diplômantes. Nous ne délivrons pas de diplôme reconnu par l'État. Une attestation de formation sera remise à la fin du stage.

→ Coût de la formation

Participation demandée : 350 € net* par participant, pour l'ensemble de la formation.

* Le CAUE n'est pas assujéti à la TVA.

Ce montant recouvre les frais pédagogiques, les documents remis dans le cadre de la formation et les déjeuners.

Le coût sera à régler après la formation sur mémoire (conditions générales de vente disponibles sur le site internet : www.caue01-formation.org)

→ Nombre de participants

Le nombre de participants est limité à 25 personnes (inscriptions enregistrées par ordre d'arrivée) afin que les cours soient dispensés dans les conditions optimales d'échanges nécessaires.

10 participants doivent être inscrits pour que la formation ait lieu.

→ Inscription

→ Sur internet, avant le 4 février 2019

Pour vous inscrire, rendez vous à l'adresse www.caue01-formation.org, choisissez la formation et cliquez sur le lien d'inscription.

Chaque stagiaire inscrit recevra une confirmation d'inscription, un questionnaire de pré-formation, une convention de formation à signer, une convocation aux journées de formation.